



Nouvelles exigences en matière d'expédition des téléphones sans fil

Transports Canada a modifié son *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* (TMD) afin d'inclure les piles et batteries au lithium dans la classe de produits 9. Les téléphones sans fil et autres appareils électroniques sont munis de batteries au lithium.

Toute manipulation inappropriée de ces dernières peut provoquer des courts-circuits; elles peuvent surchauffer et prendre feu.

En quoi consiste la nouvelle exigence?

Les batteries au lithium rechargeables de téléphone sans fil doivent être expédiées dans un colis comportant une étiquette spéciale ou dans un emballage spécial.

Dans quelles circonstances dois-je utiliser les étiquettes spéciales?

Vous devez utiliser une étiquette spéciale lorsque le colis contient :

- (1) des téléphones sans fil munis de batteries dans le réceptacle prévu à cette fin (c'est-à-dire un téléphone sans fil normal); ou
- (2) des batteries de téléphones sans fil en vrac.

Le *Règlement* s'applique à **toutes** les expéditions de téléphones sans fil, quel que soit le volume du colis.

Postes Canada refusera tout colis sans étiquette.

Nous vous ferons parvenir les étiquettes spéciales avec les bordereaux d'expédition.

Dans quelles circonstances dois-je utiliser un emballage spécial?

Les téléphones sans fil munis de batteries dans le réceptacle prévu à cette fin n'ont pas besoin d'être expédiés dans un emballage spécial puisque les batteries sont ainsi protégées contre les courts-circuits.

Les batteries de téléphones sans fil expédiées EN VRAC doivent être placées dans des sacs individuels ou leurs bornes de circuit électrique doivent être recouvertes.

Veuillez utiliser un emballage adéquat (p. ex., utiliser une solide boîte en carton) et emballer les téléphones de manière à éviter les mouvements dans le colis pendant leur transport (p. ex., ajouter du papier chiffonné).

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez :

- <https://www.canadapost.ca/tools/pg/manual/PGabcmail-f.asp>
- <https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/les-piles-au-lithium-sont-des-marchandises-dangereuses-1162.html>
- <http://wwwapps.tc.gc.ca/saf-sec-sur/3/sched-ann/resultatsannexe1.aspx?page=&UN=3480>

